Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20261106-LPDC_26_11_77-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date deux novembre avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 22
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
BOURGEON Stéphane	GOUDAL Patrice	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme DUSSAUX Sophie a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20261106-LPDC_26_11_77-DE

Délibération n° 26.11.77

Installation d'un dispositif de vidéoprotection aux services techniques

Le Maire expose au Conseil municipal que les bâtiments des services techniques ont fait l'objet de plusieurs effractions et actes de malveillance.
Afin d'assurer la protection des agents, des bâtiments communaux et des équipements municipaux, il est proposé de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur le site des services techniques.
Le dispositif sera installé dans le respect des dispositions du Code de la sécurité intérieure, du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et des recommandations de la CNIL.

Vu l'avis du Comité Social territorial du 24/09/26, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- **Approuve le principe de l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le site des services techniques ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation auprès des services de l'État ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet ;**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr